

COMMUNE DE
VIGNEULLES LES HATTONCHÂTEL

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

du 1^{er} juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles les Hattonchâtel étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 02.07.2024
que la convocation avait été faite le 25.06.2024
que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Alex NICOLAS, Gilles ROUGIREL, Michel THOMAS, Laure BLANPIED, Christophe LEBLAN, Agnès BRÖNNER, Catherine KETTERER, Christian CRATZ, Philippe ROSENBERGER, Chantal NOISETTE, Michel DEGOUTIN

Absents : Angèle BALOSSO (proc. à JC ZINGERLE), Tony VIGNOLA, Lysiane DEGOUTIN (excusée), M-Christine HELLIN (proc. à C LEBLAN), David PETIT, Mathilde THIERY (proc. à P. ROSENBERGER), Agnès THIEBAUT

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mr ROUGIREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité

1) Règlement affouages

Le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs lots d'affouage n'ont pas été réalisés cette année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide que :

- Conformément au règlement, les affouagistes concernés ne pourront pas s'inscrire pour la saison 2024/2025
- Les lots non réalisés seront mis à disposition en cession
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Abstention d'Alex NICOLAS

2) Cession bande terrain

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 avril 2022 de cession d'une bande de terrain d'environ 2 mètre à Mr MEYER devant son habitation au 15 rue du Château des 4 Vents à Vigneulles les Hattonchâtel.

Le Maire informe que suite à un changement de propriétaire, la bande n'a pas été incluse dans la vente du bien, il est donc nécessaire de reprendre la délibération de cession au nom de Mr FRIESS Bertrand avec les mêmes conditions

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte la cession de la bande de terrain à Mr FRIESS Bertrand au prix de 100 €
- Indique que les frais de notaires seront à la charge de Mr FRIESS
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

3) Expropriation

Sortie de Michel DEGOUTIN

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet du futur lotissement, un accès va être nécessaire. Une demande a été faite à Mr DEGOUTIN Jacky, propriétaire d'une parcelle voisine, sans retour positif, il est nécessaire de procéder à une procédure d'expropriation.

Le Maire propose un devis de 3 300.00 euros HT de la société Vicus Urba pour la mise en œuvre de la procédure d'expropriation par le biais d'une déclaration d'utilité publique

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de lancer la procédure d'expropriation
- Valide le devis de 3 300.00 euros HT
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Abstention de Chantal NOISETTE

4) Travaux de voirie 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après consultation pour les travaux de voirie 2024, il apparait que l'entreprise la mieux-disante est l'entreprise EUROVIA pour un montant de 129 666.00 € TTC.

Après délibération et conformément à l'avis de la Commission Appel d'Offres, le Conseil Municipal valide le choix de retenir l'entreprise EUROVIA et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

5) Remboursement achat Viéville

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mr ROSENBERGER Philippe, maire de Viéville sous les Côtes a procédé à un achat pour lequel la somme de 18.90 euros a été avancée par lui-même et qu'il convient de lui rembourser cette somme.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de rembourser l'achat à Mr ROSENBERGER Philippe et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

6) Modification délibération

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la délibération d'affectation du résultat sur le budget M49 et qu'il convient de la modifier.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, de modifier la délibération d'affectation du résultat M49 du 15 avril 2024 et d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| ✓ Affectation de l'excédent reporté (compte 002) | 0 € |
| ✓ Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (compte 1068) | 52 501.26 € |

Adopté à l'unanimité

7) Avance achat CLSH

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une avance à Mme CONDI Emilie dans le cadre du centre aéré afin de pouvoir passer une commande pour laquelle le paiement par mandatement n'est pas possible.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'avance de 225.85 € à verser à Mme CONDI Emilie et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

8) Questions diverses

- Le Maire informe :
 - o De la mise en service du nouveau site internet de la commune : <https://www.mairie-vigneulles.fr>
 - o La cérémonie du 14 juillet débutera à 10h30 place Taylor comme habituellement
 - o Le chantier Age et Vie débutera en septembre
- Gilles ROUGIREL demande où en est la vente de l'ancien centre de promotion : signature prévue le 30 juillet
- Alex NICOLAS :
 - o Interroge sur les bacs prévus pour le tri dans les cimetières : commande prévue prochainement
 - o Interroge sur le contrat entretien des toitures : une consultation sera déposée
- Philippe ROSENBERGER :
 - o Informe qu'un panneau « chambre d'hôte » a disparu à Viéville
 - o Informe qu'il n'a pas reçu la convocation à la réunion de l'AFR de Viéville
 - o Informe que l'AFR de Viéville ne fait aucun travaux d'entretien
- Le Maire demande aux maires délégués de faire une réflexion sur la fusion des bureaux de vote